



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique aux Relations Européennes,  
Internationales et à la Coopération

DAREIC/17-751-347 du 11/09/2017

**ECHANGES SCOLAIRES CHEZ LE PARTENAIRE « ENSEIGNEMENT GENERAL » AVEC  
L'ALLEMAGNE : DEMANDES DE SUBVENTION A L'OFAJ - CAMPAGNE 2018 - INSCRIPTION EN  
LIGNE SUR LA PLATEFORME DEDIEE**

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements - Mesdames et Messieurs les chefs de division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Notre Académie soutient par des subventions de l'Office franco-allemand pour la jeunesse les échanges scolaires bilatéraux de nos établissements avec l'Allemagne.

Les dossiers de demande de subvention dans le cadre des appariements d'établissements feront l'objet d'un examen par la DAREIC et l'Inspection pédagogique régionale d'Allemagne.

Nous rappelons qu'il est important que l'appariement entre les deux établissements français et allemand ait fait l'objet de la procédure d'homologation.

Le succès de ce dispositif se traduit par un nombre toujours croissant de candidatures.

Aussi, la sélection des dossiers effectuée par l'inspection pédagogique régionale et la D.A.R.E.I.C. respectera ces directives et s'attachera à la qualité du projet pédagogique proposé qui doit être clairement défini et suffisamment explicite en ce qui concerne les productions des élèves. L'OFAJ encourage les organisateurs à développer un projet pour l'échange, dotant ainsi les deux groupes d'un terrain commun de préparation, de comparaison, de coopération, de médiation et de souvenirs partagés.

**Les critères suivants seront pris en compte lors de l'examen des dossiers de demande de subvention :**

- projet innovant s'inscrivant dans une réflexion pédagogique et interculturelle construit autour d'un thème principal précis avec le partenaire allemand intéressant les élèves et leur participation
- groupe-cible, participants
- objectifs linguistiques et interculturels clairement décrits en lien avec les thèmes arrêtés
- préparation de l'échange au plan pédagogique et intégration de l'échange dans le projet d'établissement
- articulation de l'échange avec la célébration de la semaine franco-allemande
- collecte d'informations durant le séjour
- description des mesures de communication prévues pour faire connaître le projet et le soutien financier de l'OFAJ
- exploitation du séjour au retour
- modalités d'évaluation prévues (en particulier des compétences linguistiques et culturelles développées)

La saisie de la demande de subvention se fait dorénavant et uniquement en ligne sur l'application :

<https://echanges-scolaires.ofaj.org/login>

Cette saisie devra être faite au plus tard pour le 12 décembre 2017 – cf : procédure décrite ci-dessous

Cette saisie permet la dématérialisation de l'envoi papier du dossier complet à la DAREIC, seule la fiche budget (cf document joint) devra être adressée par courriel à l'adresse suivante : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

au plus tard le 6 janvier 2018 accompagnée du Rib de l'établissement.

Les dossiers « papier » qui parviendront à la DAREIC et qui n'auront pas fait l'objet de la saisie en ligne ne seront pas acceptés.

Vous trouvez également sous le lien suivant le tutoriel de présentation.

[https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut\\_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm\\_campaign=share&utm\\_medium=copy](https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm_campaign=share&utm_medium=copy)

**(Attention :** les échanges prévus de septembre 2018 à décembre 2018 sont également concernés par cette date de saisie en ligne)

La notification par l'OFAJ du montant de l'enveloppe académique annuelle, qui détermine le calcul de la somme attribuée pour chaque échange, est prévue pour fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. En conséquence, les notifications aux EPLE parviendront après cette date ; ces notifications indiqueront la procédure à suivre pour le décompte de subvention. Ce dernier n'est pas dématérialisé.

#### **Procédure de demande de subvention sur la plateforme online :**

En premier lieu vous devez procéder à votre inscription afin créer un compte et sitôt cette création vous recevrez un courriel vous indiquant votre mot de passe pour l'application.

**Toutefois, en amont de cette connexion, il est primordial de prendre connaissance du tutoriel dont voici le lien :**

[https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut\\_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm\\_campaign=share&utm\\_medium=copy](https://prezi.com/d5ssu0x01kzq/debut_wie-stelle-ich-einen-antrag/?utm_campaign=share&utm_medium=copy)

La lecture de ce diaporama se fait par le biais des flèches positionnées en bas de chaque image. Il faut également cliquer sur les bulles dans l'image qui suis-je pour connaître le cahier des charges de chaque acteur (ex : bulle chef d'établissement, bulle enseignant)

Concrètement sur la plateforme après votre inscription et après avoir reçu un message de l'application vous devez :

- instruire la demande de subvention qu'il conviendra d'imprimer, de la dater et la faire signer par votre chef d'établissement (au moment d'instruire la demande de subvention il convient à cette étape de : maîtriser le calendrier des échanges, le nombre d'élèves masculins et féminins ainsi que de leur classe d'âge),
- télécharger la demande de subvention signée sur la plateforme,
- joindre le calendrier du programme du séjour en Allemagne, (il est entendu que ce calendrier ne peut pas être définitif lors de la saisie de la demande de subvention, il devra être mis à jour lors de la saisie du décompte de la subvention)
- joindre le projet pédagogique dûment rédigé au vu des directives de l'OFAJ cf ci-dessus « critères suivants.... »

La DAREIC reste à votre écoute pour toute aide complémentaire.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

**DAREIC**

Dossier suivi par Marie-Pierre Hanvic

marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

**CACHET DE L'ETABLISSEMENT OBLIGATOIRE**

et n° d'identification : .....

**OFAJ 2017 - ECHANGE SCOLAIRE**

dans le cadre de l'enseignement général (rencontre au domicile du partenaire allemand)

**ANNEE CIVILE 2018**

**PLAN DE FINANCEMENT DAREIC A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

**A LA DEMANDE DE SUBVENTION**

(à adresser à la DAREIC pour le 8 janvier 2018 date limite)

PREVISION DE RECETTES	PREVISION DE DEPENSES
<p>① Participation demandée aux familles</p> <p>..... x ..... € = ..... €</p> <p>..... x ..... € = ..... €</p> <p>② Subventions collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser :</li><li>• ..... : ..... €</li><li>• ..... : ..... €</li></ul> <p>③ Autres participations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préciser :</li><li>• ..... : ..... €</li><li>• ..... : ..... €</li></ul> <p>④ <b>Subvention OFAJ souhaitée</b> sur les frais de transport des élèves français uniquement</p> <p style="text-align: right;">..... €</p>	<p>① Frais de transport (voyage Aller-Retour des élèves français en Allemagne uniquement)</p> <p>• .....x..... = ..... €</p> <p>② Autres frais (à détailler)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• ..... : ..... €</li><li>• ..... : ..... €</li><li>• ..... : ..... €</li></ul>
<b>TOTAL (1+2+3+4).....€</b>	<b>TOTAL (1+2)..... €</b>

**Si le point 4 n'est pas renseigné, le dossier sera retourné à l'établissement**

**Visa du gestionnaire :**